

Vox Ethica,
Service Ethique et société

6, rue des Alpes, case postale
1701 Fribourg
Tel. 026 510 15 44
info@voxethica.ch
Florence.quinche@bischoefe.ch

Par e-mail à :
ab-geko@seco.admin.ch

Fribourg, 13.11.2025

Consultation relative à l'initiative cantonale « Assouplissement temporaire des horaires d'ouverture des magasins » (23.325)

<https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaeft?AffairId=20230325>

Texte de l'initiative :

« Se fondant sur l'art. 160, al. 1, de la Constitution fédérale, le canton de Zurich soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante :

Il convient d'assouplir davantage les heures d'ouverture des magasins en augmentant le nombre d'ouvertures dominicales par an, de quatre actuellement à douze, ainsi que leur fréquence autorisée. La loi sur le travail et l'ordonnance y relative seront modifiées en conséquence. »

Mesdames, Messieurs

Nous vous remercions de nous donner la possibilité de nous exprimer sur le projet susmentionné.

Le Service Ethique et Société (Vox ethica) de l'église catholique romaine a pour objectif de faire entendre la voix de l'éthique catholique et de mettre en avant les principes éthiques chrétiens dans les débats d'actualité. Le service Ethique et société (Vox ethica) est un service d'éthique créée en 2025 par la RKZ (Conférence centrale catholique romaine de Suisse), la CES (Conférence des évêques suisses) et Action de Carême.

La prise en compte des valeurs de solidarité, de bien commun et l'attention aux personnes les plus vulnérables sont des points centraux de la doctrine sociale catholique, comme nous le rappelle la récente Exhortation apostolique *Dilexi Te* du pape Léon XIV. L'Encyclique *Fratelli Tutti* du pape François (1936-2025) nous rappelait également la nécessité de s'identifier aux plus pauvres de nos sociétés, et de ne pas fermer les yeux sur les conditions de vie de ceux-ci :

« À qui t'identifies-tu ? Cette question est crue, directe et capitale. Parmi ces personnes à qui ressembles-tu ? Nous devons reconnaître la tentation qui nous guette de nous désintéresser des autres, surtout des plus faibles. Disons-le, nous avons progressé sur plusieurs plans, mais nous sommes analphabètes en ce qui concerne l'accompagnement, l'assistance et le soutien aux plus fragiles et aux plus faibles de nos sociétés développées. Nous sommes habitués à regarder ailleurs, à passer outre, à ignorer les situations jusqu'à ce qu'elles nous touchent directement ». *Fratelli Tutti*, §64

Cette initiative vise à dégrader les conditions de vie des personnes déjà les plus précaires, en leur enlevant la possibilité de partager un jour de congé partagé avec tous, le dimanche : C'est pourquoi nous **rejettons totalement le projet, qui affaiblit la protection du dimanche chômé.**

Historiquement, les religions, puis le droit romain ont déclaré un jour de la semaine jour chômé *pour tous* (les jours fériés répondent également à ce besoin). En 321 l'empereur Constantin décrète que le dimanche sera pour tout l'empire romain ce jour à part. Notre droit du travail suisse reflète également cette sagesse fondamentale sur la condition humaine. Mais cet acquis n'est pas gravé dans le marbre et doit être à nouveau régulièrement défendu. C'est pourquoi nous nous exprimons également sur les modifications législatives prévues en matière de travail dominical. Nous voulons ainsi mettre en avant les valeurs qui nous sont chères dans la tradition chrétienne, mais aussi rappeler celles qu'une société doit cultiver pour être au service de l'être humain.

Le dimanche, comme jour commun de congé *pour tous et toutes* remplit une fonction sociale et religieuse importante. Ce jour revêt une signification religieuse particulière en tant que jour de rassemblement de la communauté chrétienne. C'est aussi un jour important pour participer à la vie sociale. Le dimanche est ainsi le temps privilégié pour prendre soin des

autres, qu'il s'agisse de sa famille, des personnes âgées ou isolées, de ses enfants ou encore des plus démunis. C'est un temps propice pour le bénévolat et les activités communautaires ou citoyennes. Le dimanche est plus qu'un jour « normal » de la semaine, indépendamment des convictions religieuses de chacun. C'est ce que montrent également des études socio-psychologiques et sociologiques : l'être humain a besoin d'organiser son temps : le repos et les loisirs en sont des éléments essentiels.

Même si le travail est important pour l'homme car il participe à la construction d'un monde commun, des relations humaines et de l'identité sociale, n'oublions pas que sa finalité est bien en l'homme et non l'inverse. Il est en effet nécessaire, pour la dignité des personnes qu'un temps puisse être réservé à d'autres activités que le travail rémunéré, un temps qui ne soit pas consacré à la performance économique ou à la consommation, mais dédié aux personnes elles-mêmes : ce qui est bénéfique tant pour leur santé physique que mentale.

Le 3ème commandement stipulait déjà que pour tous, chaque semaine une journée spécifique soit dédiée au repos, à la contemplation et à la vie sociale (*Dt*, 5,12-15, *Ex*. 20,10). Le dimanche rappelle aux croyants que l'homme est aussi en quête de sens et de valeurs autres que marchandes, comme la solidarité, l'entraide, la communion avec la nature, etc. Penser la réalisation de soi uniquement par le prisme de la liberté de consommation est une vision réductrice de l'homme, mais également délétère pour les liens sociaux et l'environnement. Une réflexion sur la consommation excessive s'avère nécessaire, car elle engendre autant destruction des ressources naturelles et appauvrissement, que pollution et gaspillage.

La dérégulation du télétravail, qui pourrait avoir lieu à n'importe quel moment, y compris le dimanche, bouleverse également ces relations entre vie privée et travail, créant une confusion des temps, où l'économie prend le pas sur les autres dimensions de l'existence, avec des conséquences néfastes tant sur la santé que sur la vie sociale.

En effet, la nécessité de marquer des temps d'arrêt de l'activité économique et de consommation, laisse place à d'autres activités, qu'elles soient religieuses, spirituelles, sociales ou simplement familiales. L'humain n'est pas seulement un travailleur ou une travailleuse, mais aussi une *personne*, qui a besoin de penser librement d'autres dimensions de son existence, de construire du sens à travers la communauté ou la relation à la nature. La dérégulation du travail et du télétravail le dimanche revient pour les chrétiens, à remettre en cause la libre pratique religieuse, telle qu'elle est prévue dans la *Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales* (approuvée par l'Assemblée fédérale le 3.10.1974, art.9, « Liberté de pensée, de conscience et de religion »). La législation sur le travail ne peut enfreindre ce droit.

Le dimanche de congé partagé *par tous* et toutes est également un facteur de *mixité sociale*, il permet la rencontre, la participation citoyenne, et cela malgré les différences sociales. Ces échanges sont nécessaires à la paix sociale et à l'intégration pleine de tous et toutes dans la société. En effet, de nombreux employé.e.s sont déjà astreint.e.s à travailler ce jour-là, dans les services vitaux tels que la santé ou la sécurité, l'agriculture, mais également dans le domaine du tourisme et de l'hôtellerie.

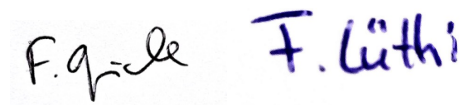
Ajouter encore 8 dimanches supplémentaires travaillés pour des domaines qui ne sont pas vitaux, tend à affaiblir davantage les droits de nombreux travailleurs et travailleuses. Passer de 4 dimanches autorisés à 12, c'est *tripler* le nombre de dimanches qui peuvent être travaillés sans qu'une autorisation spéciale soit nécessaire.

Or celles et ceux qui travaillent le dimanche sont souvent déjà les plus précaires : femmes, jeunes et personnes peu qualifiées ou à temps partiel. Ceci expose également beaucoup d'enfants de familles monoparentales à se retrouver seuls le dimanche.

La Suisse est déjà l'un des pays où la charge de travail hebdomadaire des employés est parmi la plus élevée d'Europe, ce qui se ressent déjà sur les conditions de santé des travailleurs : les problèmes de santé sont en augmentation ainsi que le nombre d'absences pour cause de maladie.

La protection de la santé est au cœur de la loi sur le travail et cela doit rester ainsi. Le repos dominical doit être préservé pour l'ensemble de la société et que le travail dominical ne doit être autorisé que dans des cas exceptionnels justifiés, comme c'est le cas aujourd'hui.

Avec nos meilleures salutations,

The image shows two handwritten signatures in blue ink. The first signature, 'F. Quinche', is written in a cursive style. The second signature, 'F. Lüthi', is also in blue ink and appears to be a stylized, blocky cursive.

Florence Quinche Florian Lüthi

Vox Ethica, Service éthique et société